

Toulouse, le **28 OCT. 2024**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la commission consultative de
l'environnement de l'aérodrome de
Toulouse-Francazal

Objet : Réunion de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome (CCE)
de Toulouse-Francazal.

P. J. : - Mandat.

- modalités de connexion à la séance.

La commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Toulouse-Francazal se réunira, en présentiel et en distanciel, selon les modalités de connexion ci-jointes, le **vendredi 15 novembre 2024 à 14h30**, salle des Gardes à la préfecture de la Haute-Garonne.

L'ordre du jour de cette séance est établi comme suit :

1. approbation du compte-rendu de la réunion de la CCE du 15 décembre 2023;
2. modification des procédures de circulation aérienne;
3. statistiques de trafic (bilan et perspectives);
4. examen de l'opportunité d'élaborer une charte de l'environnement;
5. point sur les réclamations et leur traitement;
6. questions diverses.

En cas d'absence ou d'empêchement, les membres titulaires sont invités à en aviser leur suppléant ou à donner mandat à un autre membre du même collège de la commission qui ne peut détenir qu'un seul mandat.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse suivante :
« nadege.bergouts@edeis.com ».

Pour le préfet et par délégation :
la secrétaire générale adjointe,
la sous-préfète à la ville,



Hélène LESTARQUIT